

Mémoire de citoyens de St-Valentin devant la Commission du BAPE concernant le projet éolien du Massif Sud

Monsieur (Madame) le (la) Commissaire

Je m'appelle Jean Louis Fleury, Je suis un citoyen de Saint-Valentin où la construction d'éoliennes est programmée par un promoteur albertain. Ancien directeur d'Hydro-Québec dans le domaine des Communications et des Relations institutionnelles, je suis aussi historien. J'ai rédigé deux volumes relatifs à l'histoire de la distribution et du transport de l'électricité au Québec, publiés au Québec par les éditions Stanké et MultiMondes. Au nom de mes concitoyens de Saint-Valentin, majoritairement hostiles à l'implantation d'éoliennes dans le milieu essentiellement agricole où nous résidons, j'ai quatre points à soulever à l'attention de cette Commission. Avant de les aborder, juste quelques mots pour vous présenter Saint-Valentin. C'est un petit village d'environ 500 âmes situé à l'extrême Sud du Québec, près du Lac Champlain et des frontières avec les États de New York et du Vermont. Les terres chez nous sont plates comme des galettes. Elles sont exploitées pour l'agriculture depuis 1724. Elles comptent parmi les terroirs les plus fertiles du Québec. La région qui produit près de 50% des légumes de la province est appelée : « Le jardin du Québec ». Tel est notre décor. En ligne d'horizon, les Appalaches. Entre nos fenêtres et les montagnes, TransAlta, une compagnie albertaine entend nous installer à nous aussi des engins gros comme les deux tiers de la Place VilleMarie et nous n'en voulons pas. Mes quatre points.

1 - Sur la portée du débat

Nous sommes ici parce que nous pensons que le débat entourant l'implantation d'équipements éoliens est de nature nationale. Nous constatons que le BAPE étudie les projets éoliens de façon ponctuelle, au cas par cas, village par village. Notre présence ici, dans une région qui n'est pas la nôtre, vise à vous sensibiliser à la nécessité de considérer le dossier dans un cadre plus global. Le BAPE ne peut

ignorer la levée de boucliers unanime, partout au Québec, là où des projets éoliens voient le jour en milieux déjà organisés. Dans le dossier des gaz de schiste, votre organisme fait une étude générale avant de passer au cas par cas. Nous pensons qu'il conviendrait que le même type d'analyse soit réalisé dans l'éolien et que de grandes orientations soient définies et recommandées par vous au gouvernement.

Aujourd'hui c'est à Saint-Luc que cette Commission entend les protestations de citoyens. Hier, c'était à Sainte-Luce, Plessisville, Saint Ferdinand, Rivière du Loup (et j'en laisse). Demain ce sera à Saint-Cyprien de Napierville et à Saint-Valentin. Partout des gens sont venus vous répéter et vous répéteront les mêmes arguments de bon sens. Ils n'ont - nous n'avons - rien contre l'industrie du vent. Mais ils ne comprennent pas - nous ne comprenons pas - pourquoi, pour le bénéfice de quelques propriétaires terriens et l'enrichissement ultime de compagnies privées souvent non québécoises, des paysages choyés seraient modifiés, des zones touristiques dénaturées, des terres agricoles envahies de machinerie lourde et truffées de masses souterraines de béton. Ils s'insurgent - nous nous insurgons - contre la baisse du patrimoine de chacun qu'engendrera la présence de moulins industriels dans notre environnement immédiat.

2 - Sur la nécessité d'une perspective d'ensemble

Étudier globalement l'industrie de la production d'énergie électrique au Québec nous apparaît urgent. Certes, me direz-vous, c'est là la responsabilité d'Hydro-Québec et de la Régie de l'Énergie. Mais nous croyons que le chien de garde environnemental qu'est le BAPE ne peut se dissocier du dossier. À la fin des années 90, Hydro-Québec a démontré au gouvernement que son mandat réglementaire lui interdisait de produire elle-même de l'énergie éolienne. Elle évaluait alors que ce mode de production lui coûterait 12 cts du kWh à produire, or la Loi constitutive d'Hydro lui impose et je cite : « *de produire l'énergie au plus bas coût possible compatible avec une saine gestion.* » Le plus bas coût possible reste au Québec la production hydroélectrique. L'énergie de la Romaine coûtera de 8 à 9 cents le kWh. Hydro elle-même a donc dit « non » à l'éolien.

Le gouvernement, on le sait, a trouvé un artifice de contournement de cette Loi. Hydro-Québec Production ne « produira » pas l'énergie éolienne, nuance, mais Hydro-Québec Distribution l'achètera et le citoyen-contribuable est ainsi berné. Mais attention, demain, l'exploitation des gaz de schiste dont on nous parle tant pourrait faire considérablement baisser les coûts du kWh. Où est l'urgence de développer l'éolien à 13 ou 15 sous le kWh, si demain l'ensemble des

États voisins et le Québec disposent de kWh à 4 ou 6 sous ? Nous voudrions sensibiliser cette Commission à la nécessité que l'énergie du gaz de schiste et l'énergie éolienne soient analysées en parallèle et que toute décision locale comme celle sur laquelle vous devez vous prononcer, ici au Massif du Sud, s'intègre dans un tout cohérent au bénéfice ultime de tout le Québec.

3 - Sur l'encadrement réglementaire de l'industrie du vent

Nous pensons que des projets de production d'énergie ne devraient pas voir le jour au Québec dans des régions déjà caractérisées par une autre vocation économique, touristique, culturelle ou résidentielle. Des éoliennes, les promoteurs peuvent en implanter partout dans des zones désertes ou des milieux désireux d'accueillir le développement économique nécessaire à leur essor ou leur survie. Pourquoi choisir des régions où les communautés locales sont déjà solidement organisées autour d'activités traditionnelles comme le tourisme ou la villégiature, ici, ou encore l'agriculture chez nous ? Pourquoi vouloir implanter des usines là où des gens ont choisi d'établir leur résidence, vivent leur loisir ou travaillent, ont leurs habitudes et souhaitent la tranquillité ?

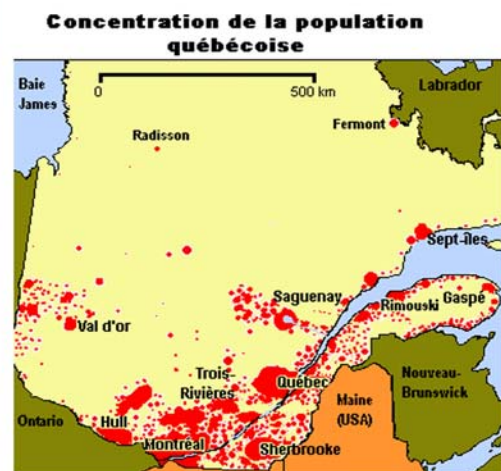
97% de la population québécoise est concentrée sur 20 % du territoire. Le vent souffle partout. Ne pourrait-on pas placer les éoliennes dans le 80% restant ? (voir carte)
--

À cet égard, permettez-moi de vous laisser ici quelques suggestions. Le BAPE ne pourrait-il recommander à ses mandants gouvernementaux : « *Que les projets ne soient pas réalisés en milieu habité.* » Puis je faire noter à cette Commission que je ne fais ici que citer le 1^{er} rapport du BAPE sur un dossier éolien, celui du Projet de parc éolien gaspésien de 1997. Implantons des éoliennes, - si l'on persiste à vouloir en ériger - là où elles n'ennuient personne. C'est le cas, nous l'avons dit, sur 80 % du territoire du Québec. Peut-on s'entendre pour laisser le 20% restant à ceux qui y vivent et y travaillent déjà.

Allons plus loin. Le BAPE ne pourrait-il pas au nom de ce principe, recommander que les projets éoliens québécois soient obligatoirement situés sur la rive Nord du St-Laurent, (le cas de la Gaspésie intérieure mis à part.) On sait tous que la rive Sud va devoir intégrer dans le futur, d'une façon ou d'une autre, l'industrie des gaz de schiste. Ne pourrait-elle, par principe, être préservée, pour l'heure, de toute autre agression à son environnement ? J'ajoute que l'essentiel du réseau de transport d'Hydro-Québec est déjà établi sur la rive Nord (voir carte). Le bon sens

privilégie l'installation de tout nouvel équipement de production d'énergie sur des terres de la Couronne, à proximité des postes de transmission du réseau de transport déjà en place qui sont parfaitement aptes à en intégrer la production.

GRANDS
ÉQUIPEMENTS



À gauche, la carte du réseau d'HQ. À droite, la carte du peuplement. Question : Pourquoi mettre les éoliennes en plein milieu des zones rouges de la carte de droite, quand le réseau de transport d'Hydro traverse sur des centaines de kilomètres des zones jaunes non peuplées ?

4 - Sur les contrats accordés par Hydro-Québec

Maintenant, sans abuser de votre temps, je voudrais juste brièvement vous faire part en terminant de mon expérience personnelle dans des projets d'implantation d'équipements de production d'énergie. J'étais dans les Communications d'Hydro-Québec au moment où les premiers projets de l'entreprise d'État ont été contestés par des citoyens. Il s'agissait, souvenez-vous, en 1973, de la construction d'une centrale à réserve pompée sur la rivière Jacques Cartier, près de Québec, le projet Champigny. Il n'y avait pas de BAPE à cette époque et pourtant l'Hydro du temps a vite renoncé à équiper cette vallée devant l'opposition des

citoyens locaux. Une véritable douche froide sur cette société qui n'avait jamais, au préalable, dû faire face à la contestation de ses projets. J'ai vu alors cette entreprise – et j'en étais - se réveiller à la nécessité de protéger l'environnement et de mieux communiquer avec la population. Les effectifs des unités d'information et la jeune direction Environnement de l'époque ont alors grossi de façon spectaculaire. Des biologistes, des urbanistes, des géographes, des aménagistes et j'en passe sont entrés à pleine porte à Hydro pour conseiller les ingénieurs, depuis l'intérieur de la boîte. Le défi de l'époque était d'implanter le réseau de transport à Haute Tension qui devait amener dans les zones urbanisées l'électricité de la Baie James. Nous avons créé alors le COPIR (Comité d'Orientation des Pratiques d'implantation des Réseaux). J'en étais je me souviens le jeune et premier secrétaire. J'ai vu pendant des années cette Hydro de l'époque travailler sans relâche à consulter les publics, densifier ses études d'impact, proposer des solutions alternatives, amender ses tracés de lignes, reculer à l'occasion devant l'opinion. Ses vis-à-vis du temps au gouvernement, avant la création du BAPE, étaient « *les Services de Protection de l'Environnement* », (les SPEQ) mis en place par le sous-ministre de l'Environnement de l'époque, un dénommé André Caillé.

Je vous narre tout cela parce que j'entends attirer l'attention de cette commission sur un fait assez navrant. Tout cet héritage est parfaitement mis de côté dans la conduite actuelle des projets éoliens. La politique d'Environnement d'Hydro-Québec et ses pratiques de consultation sont complètement occultées dans les façons d'agir des promoteurs. Hydro affirme d'un côté – je cite – « *que les promoteurs privés de l'industrie éolienne sont soumis aux mêmes contraintes qu'HQ ou que toute autre société d'État qui aurait pu être amenée à développer l'industrie éolienne.* » Mais de l'autre côté, elle n'émet aucune exigence à cet égard dans les contrats qu'elle signe avec eux. Hydro dit pourtant dans sa politique d'Environnement : je cite encore : « *Qu'elle prône l'importance du processus de consultation des citoyens et l'acceptation sociale de ses projets par une part importante des membres des communautés locales et notamment par les riverains directs du projet.* » Cette Commission est fort bien placée pour savoir que les promoteurs ignorent les principes même d'une consultation aussi exigeante.

Nous croyons que le BAPE pourrait recommander qu'Hydro exprime des attentes contractuelles aux promoteurs en termes de consultation des riverains des projets éoliens. Une vraie consultation, entendons nous, pas les simulacres de réunions d'information à sens unique que l'on nous propose actuellement, où l'on ne fait que mettre le bon peuple devant le fait accompli.

Je vous remercie de m'avoir écouté.